



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
28 juin 2019  
Français  
Original : anglais

---

### Comité du programme et de la coordination

#### Cinquante-neuvième session

3-28 juin 2019

Point 7 de l'ordre du jour

#### Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-neuvième session

### Projet de rapport

*Rapporteur* : M. Jun Yamada (Japon)

#### Additif

### Questions relatives au programme : projet de budget- programme pour l'exercice 2020

[Point 3 a)]

#### Programme 23

#### Aide humanitaire

1. À sa 17<sup>e</sup> séance, le 13 juin 2019, le Comité a examiné le programme 23 (Aide humanitaire) du projet de plan-programme pour 2020 et les informations sur l'exécution du programme en 2018 [A/74/6 (Sect. 27)]. Il était saisi également d'une note du Secrétariat sur l'examen du projet de plan-programme par les organes sectoriels, techniques et régionaux (E/AC.51/2019/CRP.1/Rev.2).

2. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu, avec d'autres représentantes et représentants, aux questions posées lors de son examen par le Comité.

#### Débat

3. Les délégations ont remercié le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour l'action de protection et d'assistance vitale qu'il avait coordonnée et menée auprès de millions de personnes déplacées par les conflits, les catastrophes naturelles et d'autres phénomènes et lui ont exprimé leur appui. Il a été souligné que le Bureau jouait un rôle indispensable pour faire en sorte qu'une aide humanitaire cohérente et coordonnée soit effectivement apportée en temps voulu à celles et ceux qui en avaient le plus besoin, dans le respect des principes applicables.



4. Le projet de plan-programme a recueilli le vaste soutien des délégations, dont une a estimé qu'il ne prêtait pas à controverse et s'appuyait largement sur le mandat du Bureau. Il importait, d'après certaines délégations, de mettre l'accent sur les personnes les plus vulnérables, y compris les femmes et les enfants, ainsi que les personnes handicapées.

5. Une délégation s'est félicitée de l'action menée pour concrétiser la stratégie de réforme de l'Organisation des Nations Unies portée par le Secrétaire général, décrite dans le programme, et a salué les efforts faits par le Bureau pour optimiser sa structure hiérarchique afin de la rendre plus transparente et de faire en sorte que le principe de responsabilité soit mieux appliqué, pour rationaliser ses procédures de gestion et pour gagner en efficacité opérationnelle en décentralisant ses services administratifs et en déléguant la prise de décision.

6. Concernant le financement, une délégation a fait observer que 15 milliards seulement avaient été levés sur les 25 milliards de dollars nécessaires à l'aide humanitaire, et demandé si, dès lors, le Bureau serait à même d'exécuter son mandat et de remplir les objectifs de ses sous-programmes. L'aide humanitaire n'ayant pas vocation à être fournie sur le long terme, une délégation a demandé quelles stratégies le Bureau entendait mettre au point avec les États et les partenaires de développement pour mobiliser et favoriser un appui dans les situations d'après-crise. Elle a demandé comment le Bureau comptait appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4 (Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie), qui, à son avis, était essentielle pour prévenir l'instabilité d'après-crise.

7. Concernant le sous-programme 1 (Analyse des politiques), une délégation a fait remarquer que les questions relatives à la faim et aux conflits qui y étaient présentées ne relevaient pas du mandat du Bureau et s'est étonnée de les voir mises en avant dans la partie consacrée aux résultats obtenus en 2018. Elle a donc proposé que la section relative aux conflits armés et à l'insécurité alimentaire soit supprimée. Une autre délégation a fait observer qu'on se serait attendu à ce que le sous-programme traite de l'analyse des politiques, mais que les informations qui y étaient présentées portaient en fait sur les interventions humanitaires. Elle a par ailleurs constaté qu'on ne trouvait dans la partie Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018 aucune référence au mandat relatif à l'intensification de la lutte contre l'insécurité alimentaire provoquée par les conflits et a donc souhaité savoir pourquoi ce résultat figurait à cet endroit. En ce qui concerne le résultat escompté pour 2020 figurant dans la partie Coup de projecteur, une délégation s'est enquis de l'ampleur de la collaboration que le Bureau entendait mener avec d'autres acteurs du développement, tels que la Banque mondiale, en vue de contribuer à renforcer le lien entre l'aide humanitaire et l'aide au développement au niveau mondial. Il a été demandé quel était l'organe législatif qui avait examiné le rapport du Secrétaire général évoqué dans la partie Coup de projecteur, dans lequel étaient exposées en détail les mesures prises en 2017 par l'Organisation, les intervenants humanitaires et les acteurs du développement pour faire face à la famine dans certaines zones de l'État de l'Unité (Soudan du Sud) et au risque de famine dans le nord-est du Nigéria, en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen.

8. Concernant le sous-programme 2 (Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence), une délégation a observé que le résultat escompté pour 2020 mis en évidence dans la partie Coup de projecteur concernait le financement de l'action préventive, alors que la stratégie globale du programme visait à gérer les crises prolongées. D'après elle, il aurait été préférable d'axer le résultat escompté sur les crises prolongées, problème plus vaste, plutôt que sur l'action préventive, question plus ciblée ne couvrant qu'une partie des besoins humanitaires. Le format montrait

ses limites, puisqu'en ne mettant en évidence qu'un seul résultat, on n'avait pas de vue d'ensemble du programme.

9. Une autre délégation s'est interrogée sur l'adoption de la nouvelle stratégie concernant l'utilisation des ressources du Fonds central pour les interventions d'urgence, dont l'objectif était de financer les activités d'assistance vitale. Elle a souligné qu'elle était favorable au déblocage de fonds à l'appui d'actions préventives, mais s'est inquiétée qu'il soit fait référence à la formalisation de cette nouvelle stratégie alors que celle-ci n'avait pas encore obtenu l'aval des États Membres. Elle a souhaité savoir à cet égard pourquoi cette nouvelle stratégie n'avait pas été présentée au Conseil économique et social pour examen. Une autre délégation a estimé que cette démarche préventive s'inscrivait dans le mandat du Bureau.

10. Concernant le sous-programme 3 (Réduction des risques de catastrophe naturelle), une délégation s'est félicitée des efforts entrepris dans le cadre du programme pour aider les pays à mettre en oeuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), en particulier son objectif e), qui vise à accroître le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe d'ici à 2020. Dans la partie Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020, sous l'intertitre Des résultats concrets, la délégation a constaté qu'il était prévu de faire passer à 120 le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques, une augmentation considérable par rapport aux 77 pays prévus pour 2019. Elle a donc souhaité savoir quelle stratégie le Bureau comptait mettre en place pour atteindre cet objectif. Une autre délégation a demandé des précisions sur la façon dont le Bureau entendait tirer davantage parti des activités de réduction des risques de catastrophe menées en coopération avec les organes régionaux et d'autres parties prenantes pour éviter que les chocs météorologiques n'entraînent des catastrophes humanitaires.

11. Les délégations ont appuyé l'objectif de développement durable n° 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge). Tout en étant favorable à un accès aux soins qui permette de vivre en aussi bonne santé que possible à tout âge, une délégation a précisé que son Gouvernement était opposé à l'application de la cible 3.7 (Assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux) pour ce qui était de l'avortement, des programmes complets d'éducation sexuelle et du déclin du rôle de la famille, ainsi qu'à celle de la cible 3.8 (Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable), pour ce qui était des efforts visant à faire de l'avortement un service essentiel d'assistance humanitaire. Plusieurs délégations ont fait part de leur appui à l'ensemble de ces services et à la réalisation des cibles 3.7 et 3.8.

12. Plusieurs délégations ont fait part de leurs réserves quant au nouveau format du programme. L'une d'entre elles a jugé que le format précédent était plus clair, plus complet et davantage axé sur le fond. Elle a fait observer que dans le nouveau format, les extraits du rapport du Secrétaire général et des bulletins humanitaires du Bureau occupaient une place considérable et que le texte ne s'intéressait pratiquement pas aux questions propres à des pays et liées aux activités des sous-programmes. La terminologie employée, sur laquelle on ne s'était pas accordés, était également source de préoccupation. La délégation a souligné à cet égard que la formulation utilisée dans le projet de plan-programme devait se fonder sur les résolutions de l'Assemblée

générale et du Conseil économique et social, plus précisément les résolutions [73/139](#), [72/218](#) et [72/131](#) de l'Assemblée et la résolution [2018/11](#) du Conseil.

13. Une délégation s'est félicitée des travaux menés par le Bureau au Zimbabwe et au Malawi après le passage dévastateur du cyclone Idai. Concernant la préparation régionale aux signaux d'alerte précoces, la délégation a demandé quels étaient les efforts entrepris par le Bureau pour renforcer la capacité des régions à mieux intervenir, en faisant observer que les mécanismes d'intervention ne pourraient fonctionner sans financement.

---